L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 31 JUILLET 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LUDDY & CO., Imprimeurs, ont leur bureau au 73 rue de l'Union, entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et composées depuis 30c. le mille. 12 mars—1 an

DEMANDES.

On demande, pour un jeune ménage réuni dans la même maison, deux chambres, dont l'une à feu, dans le Haut de la ville. Ecrire, donnant prix, à J. W. A., West End Hotel. 31 juillet—1t

On demande—Un jeune garçon bien recommandé, parlant le français et l'anglais, pour travailler dans un magasin. Inutile de se présenter sans de bonnes références. S'adresser F. O. Lock Box No 141, City. 31juil—3t

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

W. G. Tebault vs Mme M. A. Field et son mari Spencer Field.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle Orléans—Nos 15,172. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. H. Price, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 45 rue Royale, le SAMEDI, 1er août 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
22 juil—22 26—aout 1

J. Alexander vs sicambust T. P. Lothero.—No 12,610.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur le SAMEDI, vingt-cinquième jour d'août 1891, à midi, à la porte principale du Palais de la douane, rue du Canal, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec le tout et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et servitudes y appartenant situé dans le Premier District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, connue comme Propriété Hattorp dans l'Ilet No Cir A, borné par les rues Delta, Front, Canal et Gravier, désigné par le No 7 du dit Ilet sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 11 mai 1866 et déposé au bureau de W. J. Castell, ex-notaire public en cette ville, lequel lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-huit pieds et huit pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans, 29me jour de juillet 1891.
J. H. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
29 juil—29—août 1 8 15 22 29

M. Chevrolian vs. Gu bric Francin.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans.—No 15,119—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Robt. H. Marr, Jr., Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la vacherie du demandeur située rue Dumaine, entre les rues D'Abadie et Albert, dans le 4ème District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1891, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Cinq vaches laitières.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALEX. P. POITIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
21 juil—21 28—août 1

Anheuser-Busch Brewing Association vs Martin Furlong.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle Orléans—No 15,635—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Terre-plein-Place, le VENDREDI, 31 juillet 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les dépendances qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Rochelaise, Gravier, Commune et Robichaux, mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue Rochelaise, cent soixante quatorze pieds onze pouces et ligne de profondeur en ligne parallèle à la ligne la plus près de la rue Commune, quatre-vingt-dix pieds cinq pouces de profondeur sur une seconde ligne parallèle avec la rue Gravier et courant vers la rue Robichaux à la ligne de fond, laquelle mesure soixante neuf pieds et deux pouces, les dites mesures étant toutes prises du côté du numéro 4 et sont composées de la lot No 33 et d'une partie du lot No 34, d'après un plan dressé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire de cette ville, laquelle partie de la même propriété qui a été acquise par le dit Martin Furlong, par achat de James Thorn, par un acte passé pardevant Alphée Ducatel, notaire en cette ville, le 21 juin 1879. Enregistré au bureau des aliénations, livre 110, folio 87.

Saisi dans l'affaire susdite intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
1juil—1 8 15 22 29 31

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Minerva Payne, femme de feu Warren Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,576.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave A. Breaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
29 juil—29—2 août

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,581—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme J. C. Carter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
28 juil—26 31—4 août

Succession de John Spencer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,674—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave A. Breaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
24 juil—24 29—2 août

Succession de M. Camille Hive.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,856—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave A. Breaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
25 juil—25 29—2 août

Succession de Eulalie Fee, femme décédée de Pascal Lapeyre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,681—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ada Henry, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
25 juil—25 29—2 août

Succession de Marie Pauline Bella Trouard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,682—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave A. Breaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
25 juil—25 29—2 août

Succession de Joseph Lombard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,270—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave A. Breaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
25 juil—25 29—2 août

Avis.

Nlle-Orléans, le 14 juillet 1891.

Sachant depuis pour certaine que mes neveu de famille était Un Menteur, et le public paraissant toujours à m'appeler Bernard, parce que mon grand père s'appelait Félix Bernard Du Mentier, je signale à Félix Baltasar Bernard afin que le public ait qui l'étein. Depuis quelque temps, le signe F B. Du Mentier, généralement épelé F E. Bernard. Je donne avis à tous ceux que cela intéresse, que dorénavant, je signerai mon véritable nom.

F. E. DU MONTIER.
No 455 rue N. Claiborne.
24juil—4 Dix

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 30 JUILLET—CLASSE No 378
Tirage de 4 heures P. M.

1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème
56	8	52	12	24	63	29	38	55	28	14	30	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature ce 30 juillet 1891—6 heures P. M.
W. P. PINCKARD,
DAV. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'encouragement public, et sa franchise a été reconfirmée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont laissés les au public, l'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans.

Nommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, actuelle ainsi qu'suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. H. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 AOUT 1891.

LE GROS LOT:
$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$200,000, sont	$200,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, sont	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, sont		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots de montant à		$1,034,800

PRIX DU BILLET.

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous pourvoirons aux billets d'ordres sur les BILLETS et les LISTES DES LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les sociétés postales néanmoins continueront à livrer toutes petites DENIERS adressés à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles de tous les tirages seront envoyées sur demande à tous les bureaux de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aurait lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement et la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de les empocher.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,548—Division B.—Albert Bagur vs ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Que la dessiers des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Wharton Collens, notaire, en son bureau, dans les bâtisses No 127 rue St. Louis, le 23 décembre 1870. Les dits créanciers devront alors et là délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et ne faire qui pourraient leur être soumises, et ne faire qui pourraient leur être soumises, et ne faire